



REGLEMENT VTT XCO Thierry CHENEVIER Dimanche 07/06/2026

1. Définition :

VTT Passion organise le dimanche 07/06/2026 une compétition format XCO sur la propriété Veron (SCA le Diahot) à Ouatom commune de La Foa.

A l'issue de celle-ci aura lieu une épreuve pour les jeunes (sur une partie du parcours adulte).

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est **censé connaître le présent règlement ainsi que l'ensemble des réglementations FFC en vigueur.**

2. Participation :

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés. Ces derniers devront fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins d'un an, et souscrire à une licence type pass'découverte.

Seuls les enfants licenciés peuvent participer à l'épreuve chronométrée.

Les personnes qui ne possèdent pas de licence FFC, devront préalablement souscrire une licence « Pass Découverte » à prendre sur le site suivant : <https://www.ffc.fr/pratiquer/se-licencier/prendre-une-licence-individuelle/>

Une fois la licence souscrite, celle-ci sera à télécharger sur le formulaire enlève pour l'inscription. Si celle-ci n'est pas téléchargée ou si un faux est transmis, votre inscription pourra être considérée comme caduque et sans qu'aucun remboursement de l'inscription ne soit fait.

L'épreuve XCO est réservée aux VTT. **Les VTTAE ne sont pas admis.**

3. Catégories d'âges :

Toutes celles décrites dans la réglementation de la NC.

4. Circuits :

• Pour les U15 et au-delà l'épreuve se déroulera sur une boucle de 5,3 Km et 125m D+ environ à parcourir entre deux et quatre fois en fonction de sa catégorie d'âge. Dans le respect des temps de courses établis par la FFC.

Catégories	Nombre de tours
Sénior H	4
Masters 1H et Masters 2H et non licencié	3
Masters 3 H	2
U17	3

U15	2
Sénior F et Masters 1F	3
Masters 2F et Masters 3F	2

- En cas de météo défavorable (terrain gras) le nombre de tour pourra être réduit pour se rapprocher des temps les plus bas par catégorie conformément au règlement de la coupe.

- Le ravitaillement est permis seulement en zone technique située près de la zone départ également utilisable comme zone d'assistance technique. Des contrôles de passage seront établis sur la ligne d'arrivée/ départ.

- Le non-respect du parcours, prise de raccourci, circulation dans le sens inverse du circuit ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage par rapport aux autres concurrents entraînera une mise hors course.

- Une épreuve enfants 5-12 ans sera proposée sur un parcours de 1,5 Km environ en accord avec la réglementation FFC soit à parcourir entre une et cinq fois. L'accès aux parents sur le parcours est interdit lors de la course des enfants.

Catégories	Nombre de tours
U7	2
U9	3
U11	4
U13	5

- Les reconnaissances seront possible le matin avant le départ entre 7h30 et 8h30

5. Inscriptions :

Tous les engagements s'effectuent en ligne via le site INLIVE.NC au plus tard le jeudi 28/05/26 à minuit. Des inscriptions seront possibles après cette date et jusqu'au 04/06/26 moyennant une augmentation significative.

6.Tarifs :

- jusqu'au 28/05/26 :

U 7 à U17	500 XPF
Adultes licenciés	3.500 XPF
Non licenciés	5.000 XPF

- du 29/05/26 jusqu'au 04/06/26 :

U 7 à U17	1000 XPF
Adultes licenciés	5000 XPF
Non licenciés	6000 XPF

7. Chronométrage et dossards :

L'épreuve sera chronométrée par Inlive avec le système par transpondeur qui est la propriété du CRCNC. Les coureurs/coureuses devront venir récupérer leur transpondeur et leurs identifiants (dossards et plaques) à la table d'émargement selon les horaires mentionnés dans ledit règlement.

SELON LES MODALITES ETABLIES PAR LE CRC NC pour la saison 2026 : Les dossards et plaque pourraient être remis au cycliste pour l'entièreté de la saison 2026, selon les modalités de 2025 (procédure à ce jour non communiquée par le CRC), à savoir : - Sont concernés les U15, U17, U19 et ACCESS.

- Le « kit chrono CRCNC » comprendra 2 dossards, 1 transpondeur et le cas échéant une plaque VTT. Kit sera disponible chez inlive si le cycliste souhaite le récupérer avant, sinon les kits seront remis avant la première course que fera le cycliste. Il conservera le kit jusqu'en fin d'année.

- Le kit complet devra être rendu par le cycliste après la dernière course de sa saison, et au plus tard le 1er décembre 2026.

- Si le kit n'est pas rendu, une amende de 8.000F sera appliquée. Si le cycliste perd son transpondeur, il devra au plus vite le signaler à inlive@inlive.nc et devra payer 8.000F pour la perte du transpondeur. Un nouveau transpondeur lui sera fourni en remplacement. Si le cycliste perd son dossard et/ou plaque il devra au plus vite le signaler à inlive@inlive.nc et devra payer 1.000F. Un nouveau dossard et nouvelle plaque lui seront fournis en remplacement.

- Si le cycliste ne s'acquitte pas des amendes, il sera interdit de s'inscrire aux prochaines épreuves, et Cela pourra aller jusqu'au blocage de sa licence FFC. Si le cycliste se présente au départ d'une course sans les éléments d'identifications, une amende de 1.000F sera appliquée. L'amende sera doublée la seconde fois. Le cycliste sera toutefois autorisé à prendre le départ, inlive ou les arbitres lui fourniront les éléments manquants. Pour Epreuve VTT XC : 1 dossard + Plaque + transpondeur Les jeunes sur les compétitions d'école de cyclisme auront des dossards et plaques VTT remis avant chaque épreuve et récupérés à la fin de l'épreuve.

Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues. Il est interdit de fumer sur le circuit. Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.

8. Matériel, Equipement :

Les seuls vélos admis seront ceux répondant aux normes FFC et UCI en vigueur.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent.

Le port du casque rigide avec jugulaire attachée et les chaussures fermées sont obligatoires.

Le port des gants est fortement conseillé. Un contrôle technique portant sur le vélo et l'équipement du compétiteur sera effectué avant le positionnement en zone de départ.

9. Déroulement de l'épreuve :

Aucun engin suiveur n'est autorisé sur le parcours hormis ceux identifiés par l'organisation. Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Le jet de tout déchet (papiers, emballage, chambre à air et autres objets...) sur le parcours entraînera une amende et une mise hors course.

10. Réclamations :

Les réclamations sont soumises à dépôt. Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve ainsi que pour celles concernant le classement.

Si besoin, le collège des commissaires et des arbitres se réunit sur place pour statuer immédiatement après avoir entendu le ou les coureurs.

11. Horaires Prévus :

07h30 – 08h30	Emargement / Reconnaissance parcours / contrôle matériel
09h00	Départ course
11h30	Départ course enfants

Remise des prix à partir de 12h00

12h00 13h30	Repas champêtre sortie du panier possible sur place
-------------	---